

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE
Effectif légal du Conseil Municipal : 15
Nombre de Conseillers en exercice : 11
de Présents : 11
de Votants : 11
OBJET (27) Subventions aux associations

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le : **07/10/ 2025**

que la convocation du
Conseil ordinaire avait été
faite le :
16/09/2025

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le
ID : 059-215906025-20251006-D27-DE

COMMUNE DE TRESSIN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 06 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Hugo DOSSIN, Stéphanie DEPUYDT, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Éric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Monsieur Christine LEGLEYE a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Subvention aux associations

Monsieur le maire rappelle qu'il est nécessaire de déterminer les subventions attribuées aux associations pour l'année 2025.

Il rappelle les subventions 2024.

Suite à la commission Sports et associations, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	2024	2025
Gymnastique volontaire	750,00 €	600,00 €
ECLAT	600,00 €	600,00 €
Asso. Parents Eleves	300,00 €	300,00 €
Don du sang	100,00 €	100,00 €
ECACTGS	1 500,00 €	1 500,00 €
Tressin Petanque	400,00 €	400,00 €
La marque au fil de l'eau	300,00 €	300,00 €
UNC-AFN	100,00 €	100,00 €
AADVAH	100,00 €	100,00 €
L'ecole a l'hopital	200,00 €	200,00 €
La Grande Echelle	0 €	150,00 €
Office de Tourisme Seclin Mélantois	210,00 €	0 €
Quintette au Carré	0 €	300,00 €
Total	4 560,00 €	4 650,00 €

Le conseil municipal décide de voter à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE

